



Arrêté n° 2019-13

ARRETÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION ALTERNÉE POUR CAUSE DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de MONTERFIL (Ille-et-Vilaine)

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route ;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

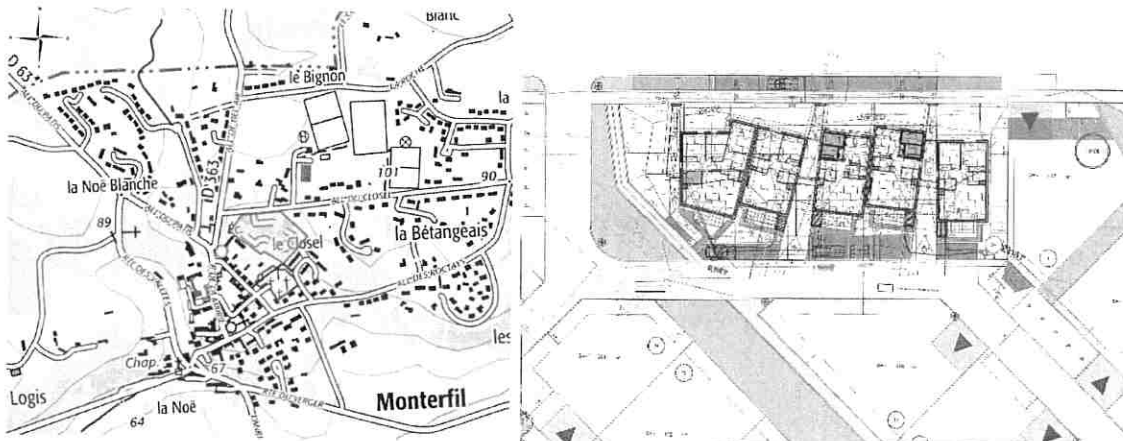
CONSIDÉRANT les travaux de pose de branchements souterrain électrique BT qui auront lieu entre le 01/04/2019 au 30/06/2019 de 8h30 à 18 heures sur l'allée du Closel par l'entreprise SENTERNE BRETAGNE de MONTFORT-SUR-MEU ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : Allée du Closel et ce du 01/04/2019 au 30/06/2019 inclus.



Article 2. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue (*restriction de chaussée avec empiétement sur chaussée et largeur de voie maintenue 3m*) et deux sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores ou manuellement, sera mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.

Article 3. M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Plélan-le-Grand/Montfort-sur-Meu, Monsieur le Maire de Monterfil, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONTERFIL, le 22/03/2019

Le Maire, **Michel DUAULT**

